



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE : mercredi 19 juin 2019

LIEU : Siège social – 36, rue de la Bienfaisance – 75008 PARIS

Déroulement du conseil d'Administration de 08h45 À 12h30

1 – ALLOCUTION DU DOYEN

Le quorum étant de 16, l'effectif des Administrateurs nationaux est au complet. Le doyen d'âge du conseil d'administration national, monsieur Louis Lauseig, prend la parole (se reporter au document joint en annexe 1).

2 – COMPOSITION DU BUREAU DE SÉANCE ET DE VOTE

Sont volontaires : pour être le Président monsieur Jean-Paul Viry, pour être le Secrétaire monsieur Michel Dumas, pour être l'Assesseur monsieur Joël Davennes, aucune objection des administrateurs nationaux, la composition du bureau de séance est adoptée (par éthique, les candidats à une fonction nationale ne peuvent appartenir à ce bureau).

Les élections aux différentes fonctions au bureau national se font à bulletin secret et au scrutin majoritaire au premier tour et s'il y a lieu au second tour à la majorité relative ; néanmoins **les votes blancs** et **les votes nuls** ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

La convocation du Conseil d'administration national est mentionnée en annexe 2 du présent procès-verbal.

3 – APPEL DES ADMINISTRATEURS

Appel effectué par le président de séance, monsieur Jean-Paul VIRY.

Administrateurs présents physiquement (16) :

Messieurs Jean-Pierre Beaulieu, Norbert Dauba, Joël Davennes, Edmond Dominati, Patrice Drocourt, Michel Dumas, Robert Gauthier, André Géry, Patrick Lamy, Louis Lauseig, Jean-Pierre Lemaire, Roland Marcant, Jean-Claude Maury, José Réal, Jean-Paul Viry, madame Maryvonne Sayos.

4 – APPEL A CANDIDATURES ET ELECTION DU BUREAU NATIONAL

La séance du conseil d'administration national s'est tenue à huis clos.

4.1- Appel à candidatures pour la fonction de PRÉSIDENT(E) GÉNÉRAL(E)

- 1 - Monsieur Roland Marcant
- 2 - Madame Maryvonne Sayos

Vote pour le poste de **Président(e) général(e)**

Elus individuellement au scrutin majoritaire ou s'il y a lieu au second tour à la majorité relative.

1^{er} TOUR

Monsieur Roland Marcant	7 voix
Madame Maryvonne Sayos	8 voix
	1 bulletin blanc

Est élue au premier tour à la majorité des suffrages exprimés (sur 15 voix), Présidente générale Madame Maryvonne Sayos.

4.2- Appel à candidatures pour la fonction 1^{er} VICE-PRESIDENT GÉNÉRAL

- 1 - Monsieur Norbert Daubas
- 2 - Monsieur André Géry
- 3 - Monsieur Patrick Lamy



- 4 - Monsieur Jean-Pierre Lemaire
5 -Monsieur Roland Marcant

Vote pour le poste de **1^{er} Vice-président général**

Elus individuellement au scrutin majoritaire ou s'il il y a lieu au second tour à la majorité relative.

1^{er} TOUR

Monsieur Lemaire Jean-Pierre	6 voix
Monsieur Marcant Roland	3 voix
Monsieur Dauba Norbert	1 voix
Monsieur Lamy Patrick	5 voix
Monsieur Géry André	1 voix

La majorité n'étant pas atteinte, un deuxième tour à lieu, Monsieur Norbert Dauba et monsieur André Géry se retirent de la liste des volontaires.

2^{er} TOUR

Monsieur Lemaire Jean-Pierre	6 voix
Monsieur Marcant Roland	4 voix
Monsieur Lamy Patrick	6 voix

A été élu **1^{er} Vice-président général** (sur 16 suffrages exprimés), Monsieur Patrick Lamy (conformément aux textes qui nous régissent a été élu au bénéfice de l'âge).

4.3- Appel à candidatures pour la fonction **2^{ème} VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL**

- 1 - Monsieur Jean-Pierre Lemaire
2 - Monsieur Roland Marcant

Vote pour le poste de **2^{ème} Vice-président général**

Elus individuellement au scrutin majoritaire ou s'il il y a lieu au second tour à la majorité relative.

Monsieur Lemaire Jean-Pierre	8 voix
Monsieur Marcant Roland	7 voix
	1 bulletin blanc

A été élu **2^{ème} Vice-président général** à la majorité des suffrages exprimés (sur 15 voix), Monsieur Jean-Pierre Lemaire.

4.4- Appel à candidatures pour la fonction de **SECRETARE GÉNÉRAL**

- 1 - Monsieur Robert Gauthier
2 - Monsieur José Real

Vote pour le poste de **Secrétaire général**

Elus individuellement au scrutin majoritaire ou s'il il y a lieu au second tour à la majorité relative.

1^{er} TOUR

Monsieur Gauthier Robert	6 voix
Monsieur Réal José	10 voix

A été élu à la fonction de **Secrétaire général** (sur 16 suffrages exprimés), Monsieur José Real.

4.5- Appel à candidatures pour la fonction de **TRÉSORIER GÉNÉRAL**

- 1 - Monsieur Jean-Pierre Beaulieu
2 - Monsieur Edmond Dominati

En annexe, un courrier cacheté a été adressé à la présidente générale, ce courrier a été ouvert et lu par l'auteur Monsieur Jean-Pierre Beaulieu exprimant ses intentions.

Vote pour le poste de **Trésorier général**

Elus individuellement au scrutin majoritaire ou s'il il y a lieu au second tour à la majorité relative.

1^{er} TOUR



Monsieur Beaulieu Jean-Pierre
Monsieur Dominati Edmond

10 voix
6 voix

A été élu à la fonction de Trésorier général (sur 16 suffrages exprimés), Monsieur Jean-Pierre Beaulieu.

5 – COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL À COMPTER DU 19 JUIN 2019

- **Présidente Générale :** Madame Sayos Maryvonne
- **1^{er} Vice-président général :** Monsieur Lamy Patrick
- **2^{er} Vice-président général :** Monsieur Lemaire Jean-Pierre
- **Secrétaire général :** Monsieur Real José
- **Trésorier général :** Monsieur Beaulieu Jean-Pierre

6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 12h30, la Présidente Générale clôture la séance de travail.

Secrétaire de séance

Michel Dumas



Assesseur

Joël Davennes

Procuration de signature de Mr
Davennes par mail en date du 26 juillet
2019

Président de séance

Jean-Paul Viry



Administrateur national (présent au conseil d'administration national)

Patrice Drocourt



ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2019

ALLOCUTION D'ACCUEIL DU DOYEN D'ÂGE

CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL DU MERCREDI 19 JUIN 2019

Madame et Messieurs les Administrateurs nationaux,

Avant de vous inviter à procéder à l'élection du bureau national issu du Conseil d'administration national de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, je voudrais dire quelques **mots mesurés** en ma qualité de doyen d'âge.

Tout d'abord, je tiens à féliciter les Administrateurs nationaux réélus et élus au cours du 84^{ème} congrès national des 3 et 4 juin 2019 à l'École militaire à Paris. Maintenant il est temps de se consacrer au sujet de ce jour qui est l'élection du bureau national tout en rappelant que ses membres ne doivent pas se considérer comme appartenant à une **entité souveraine**. Avant de passer à l'instant suprême du vote, vous les candidats à une fonction, comme il est indiqué dans votre convocation, **présentez explicitement vos intentions** ou si vous préférez **votre concept** sur le devenir de la "SNEMM", mais faites-le en toute **courtoisie**, sans animosité et dans le **respect des opinions** de chacun. Pour une **transparence** dans les débats, il est recommandé de voter fonction par fonction après chaque présentation d'un ou des postulants, je pense que vous ne pouvez qu'adhérer à ce principe. Après avoir passé l'étape de l'élection du bureau national, il ne doit pas y avoir au sein du Conseil d'administration **ni une majorité** et ni une opposition, mais bien **l'existence d'une union**. Chaque membre dudit conseil représente avant tout la Société nationale, pour des actions conduites dans le seul but de l'intérêt général de nos sociétaires et de la pérennité de la "SNEMM". Même si cela semble évident, je crois qu'il est bon de le rappeler.

Je m'adresse aux nouveaux élus, vous êtes le devenir de notre association et je présume que vous allez agir pour le mieux, **mais faites attention** car vous aussi vous serez la cible de mécontents qui utilisent internet et les réseaux sociaux. Vos actes seront **observés** et **analysés** même si vous pensez avoir pris la bonne décision pour le bien de notre société nationale et surtout ne comptez pas à recevoir des remerciements car ils ne sont pas légion dans ce domaine.

Je vous invite maintenant à procéder à l'installation d'un bureau de séance comprenant un président, un secrétaire et un assesseur, ce même bureau prenant en compte également le dispositif d'élection des candidats à une gouvernance nationale. Par éthique, un candidat à une fonction à la direction de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, ne peut postuler pour le bureau de séance.

Maintenant **ma fonction éphémère** de Président du Conseil d'administration national en tant que doyen d'âge prend fin ; je vous demande dès maintenant de penser avant tout à notre société nationale plus que centenaire et non à un désir personnel.

Je vous remercie de votre écoute.

Le doyen d'âge

LAUSEIG



ANNEXE 2 AU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2019

CONVOCAION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

N° 028-2019 / SNEMM / SG / LL

Paris, le 04 juin 2019



Secrétaire général

CONVOCAION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

Objet : élection et constitution du Bureau National

ORDRE DU JOUR

Mercredi 19 juin 2019 de 10h00 à 12h30

- Mots d'accueil par le doyen d'âge ou du suppléant.
- Composition du bureau de séance et de vote (par éthique, les candidats à une fonction ne peuvent appartenir à ce bureau).
- Appel des Administrateurs.
- Appel à candidatures pour les fonctions de Président, Vice-président, Secrétaire, Trésorier (éventuellement des adjoints) et présentation des intentions (l'acte de candidature peut également être adressé par simple lettre à la Présidente générale au siège social ou par courrier électronique à : [entraide@sneम्म.fr](mailto:entraide@sneмм.fr)).
- Election du Bureau National (huit clos) :
 - au plus, il est composé du 1/3 des Administrateurs nationaux en exercice (article 7.2 "Bureau national" du règlement intérieur de l'année 2010 ; toujours en vigueur) ;
 - les prétendants à une fonction sont élus individuellement au scrutin majoritaire ou s'il y a lieu à la majorité relative au deuxième tour de scrutin ("article R.3 – Bureau national" des statuts de l'année 2013 ; toujours en vigueur).

Nota : les membres sortants du bureau national restent en fonction jusqu'à la prise effective des nouveaux titulaires (article 7.2 "Bureau national" du règlement intérieur de l'année 2010 ; toujours en vigueur et "article R.3 – Bureau national" des statuts de l'année 2013 ; toujours en vigueur).

- Corrections éventuelles concernant le procès-verbal du Conseil d'administration national des 15 et 16 mai 2019 (approbation par consultation urgente du 27 mai 2019 = oui ⇒ **10**, abstention ⇒ **01**, ne se prononce pas ⇒ **01**).

Après la clôture du Conseil d'administration national, un buffet froid sera servi au siège social.

Maryvonne SAYOS
Présidente générale

Présence indispensable – Tenue de ville
LE PORT DE LA MÉDAILLE MILITAIRE PENDANTE EST OBLIGATOIRE

